



RAPPORT ANNUEL

2023

Agir
Rassembler
Partager



RAPPORT ANNUEL

2023



*L'AAM
représente
les assureurs
mutualistes*

Créée le 18 mai 2016, l'AAM – l'Association des Assureurs Mutualistes – regroupe les mutuelles d'assurance également réunies au sein de France Assureurs. L'association promeut les spécificités mutualistes de ses 31 adhérents et partenaires, représentant 91 sociétés.

La principale mission de l'AAM consiste à promouvoir les valeurs mutualistes, de solidarité, proximité et démocratie.

Son action vise à défendre et représenter les intérêts spécifiques des assureurs mutualistes. Elle coordonne l'action des membres en France ainsi que dans l'Union européenne.

L'AAM développe des synergies entre ses membres en proposant des services, des outils d'informations et des actions en commun. Elle veille à la bonne articulation des travaux de l'AAM avec ceux d'autres organisations représentatives, en particulier de l'Économie sociale et solidaire.

PAGE 8

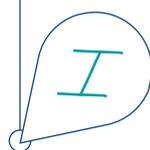
AGIR
ensemble

PAGE 16

RASSEMBLER
dans notre diversité

PAGE 24

PARTAGER
nos valeurs



AGIR

ensemble

Une année d'actions communes avec nos
adhérents et en lien avec des partenaires ;

Des actions de plaidoyer
et d'influence en France et en Europe ;

Une participation renforcée
aux travaux de l'ESS car nous en sommes !

Des positions mutualistes portées auprès
de France Assureurs, naturellement !

Dialoguer avec des organisations
représentatives et en particulier,
celles représentant les structures
à but non lucratif.

8

L'ÉDITO
DU PRÉSIDENT

10

LE MOT DE
LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

12

L'ANNÉE EN BREF

15

LES CHIFFRES CLÉS
DES ADHÉRENTS

ÉDITORIAL

Thierry MARTEL
Président de L' AAM
Association des Assureurs Mutualistes



Chers collègues,

l'année 2023 s'est inscrite dans la continuité de 2022 : le choc inflationniste et les tensions géopolitiques ont généré une forte incertitude économique. C'est dans ce contexte que plusieurs élections sont prévues en 2024. Près de 50 % de la population mondiale, dont les Américains, est appelé à voter.

Au niveau français, le ralentissement de la croissance et la pression constante des agences de notation imposent au Gouvernement des réductions budgétaires dans un contexte social tendu. Pour mémoire, l'année écoulée a été marquée par la multiplication des mouvements de contestations d'ampleur : réforme des retraites, émeutes urbaines, colère des agriculteurs, émeutes en Nouvelle-Calédonie. La récurrence et l'intensité de ces mouvements mettent au défi les assureurs.



C'est notre pacte social qu'il faudra challenger face à l'émergence des risques.



Mais pour la profession, le défi le plus sensible est celui de l'évolution des nouveaux risques, notamment climatiques. Après une année 2022 marquée par un épisode de grêle sans précédent et un épisode de sécheresse désastreux pour les bâtis, l'année 2023 aura connu plusieurs phénomènes majeurs comme la tempête Ciaran ou le tremblement de terre dans les Deux-Sèvres. Des phénomènes nouveaux apparaissent à la fois dans leur nature et dans leur intensité. Ces coûts aujourd'hui exceptionnels ont vocation avec le changement climatique à se maintenir à un niveau élevé, appelant collectivement une refonte de la prise en charge des sinistres liés aux catastrophes naturelles.

L'augmentation des moyens dédiés au régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, le lancement prometteur de la réforme de l'assurance récolte, ou encore les rapports Langreny et Dagès-Chrétien illustrent la prise de conscience des pouvoirs publics quant à l'urgence d'agir et le rôle central des mécanismes d'assurance et de mutualisation des risques. Les mois à venir seront essentiels pour déterminer quel sera le modèle le plus à même de protéger les Français. Il devra être à la fois réaliste pour les assureurs, soutenable pour les particuliers et finançable par les pouvoirs publics. C'est notre pacte social qu'il faudra challenger face à l'émergence des risques.

Malgré cette dynamique positive, les moyens et fondamentaux permettant au secteur d'accompagner ces changements restent mal compris et particulièrement questionnés. La prise en charge de nouveaux risques, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des sinistres, qui se traduisent par des hausses de prix structurelles, continuent d'exposer le secteur aux critiques. Dans cette même dynamique, les superviseurs multiplient les initiatives, au nom de la « value for money », faisant craindre une volonté d'uniformisation des produits et des prix. Enfin, le choc réglementaire européen est un défi structurel pour la profession qui voit ses modèles de distribution et de rémunération, ses données et sa capacité à mutualiser les risques attaqués par les réglementations en cours de négociation (RIS, FIDA).

Dans ce contexte, l'enjeu pédagogique autour des fondamentaux de l'assurance, garants d'une réelle mutualisation des risques, reste essentiel. De ce point de vue, je tiens à saluer l'engagement du groupe de travail Numérique de l'AAM qui depuis plusieurs mois ne compte pas ses efforts pour alerter sur les effets néfastes du projet de texte FIDA. Je me réjouis également du succès des dîners organisés en commun avec la FNMF dans le cadre de la Coupole Mutualiste. Ils nous permettent de réunir de plus en plus de dirigeants mutualistes et de parlementaires pour expliquer en quoi le mutualisme fondé sur la proximité, la qualité du service et la gestion sur le temps long est une réponse aux défis de notre temps.

Votre engagement au sein de groupes de travail toujours plus nombreux et des réunions de commissions exécutives a renforcé notre association. Nous pouvons chacun être fiers des positions communes que nous avons portées et des partages de bonnes pratiques qui consolident nos compagnies. Notre association a pu démontrer toute son utilité au sein de France Assureurs ou directement auprès des décideurs publics pour porter nos positions et nos valeurs.

Je tiens à vous remercier pour votre engagement qui fait la consistance et l'identité de l'AAM. Enfin, j'adresse un remerciement plus particulier à celles sans lesquelles nos travaux ensemble ne pourraient pas se tenir : Cornélia Federkeil, Valérie Blanchard et Karine Roda.

LE MOT DE

Cornélia FEDERKEIL
Secrétaire générale de L'AAM

*2023, l'année
de l'adaptation*

LE RALENTISSEMENT DE L'INFLATION S'EST AMORCÉ DANS UN CONTEXTE OÙ LES TAUX ONT CONNU UNE REMONTÉE NOTABLE ET RAPIDE DONT LES INCIDENCES ONT ÉTÉ DIRECTEMENT VISIBLES SUR L'ÉPARGNE. LES IMPACTS DIRECTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ÉTAIENT AUSSI DE LA PARTIE, MENANT À UNE SITUATION PARADOXALE JAMAIS ÉGALÉE D'INONDATIONS SANS PRÉCÉDENTS ET UNE SÉCHERESSE RÉCURRENTÉ. LES ASSUREURS MUTUALISTES SONT CONTRAINTS À L'ADAPTATION DE PLUS EN PLUS RAPIDE DE LEURS RELATIONS AVEC LEURS SOCIÉTAIRES ET CELA DANS LA SINGULARITÉ DE LEUR MODÈLE DÉMOCRATIQUE.



Aussi, dans ce contexte, l'AAM très représentative de cette famille de l'assurance, se veut être force de propositions et pro-active. Elle entretient des échanges nourris et constants avec l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et la direction générale du Trésor pour l'ensemble des dossiers qui ont un impact direct ou indirect sur l'assurance au niveau français ou bien venant de Bruxelles. Ces relations institutionnelles ont lieu lors des conseils d'administration pour des points d'actualité partagés.

Les assureurs mutualistes sont des acteurs de l'Économie sociale qui n'est pas oubliée dans ses rencontres institutionnelles : l'AAM a ainsi rencontré la directrice de cabinet de la Secrétaire d'État en charge de l'ESS pour présenter ses propositions d'évolutions de textes en faveur de la gouvernance mutualiste. Dans le même sens, nous nous sommes attachés à alimenter le rapport qui doit être rendu cette année sur les mutuelles en France, sur leur actualité et les propositions favorables à leur développement.

Toujours en France, l'AAM a organisé une position qui a été portée devant le CCSF (Comité consultatif du secteur financier) lors de la constitution d'une étude sur la mise en œuvre un an après de la loi dite Lemoine qui vise à permettre la résiliation des contrats d'assurance emprunteur à tout moment, loi pour laquelle nous avons fortement milité afin de redonner du pouvoir d'achat aux consommateurs.

Comme désormais chaque année, l'Europe a produit son lot de nouveaux textes ou bien conclut certains et ce, avant le renouvellement de la mandature du Parlement européen et de l'actuelle Commission européenne.

Les interactions avec ces deux instances ont été nombreuses car des textes européens très impactant ont émaillé l'année 2023. Concernant la révision des mesures de solvabilité des assureurs (Directive Solvabilité 2), le texte a été adopté en décembre. Il comprend des avancées en termes quantitatifs et des dispositions visant à reconnaître plus spécifiquement les groupes horizontaux de type mutualiste transfrontaliers comme des sociétés de groupe d'assurance mutuelle (SGAM) de dimension européenne. Il s'agira aux autorités de contrôle de se saisir des nouveaux outils afin de permettre le développement des assureurs mutualistes qui souhaitent s'associer en Europe.

Le second texte dont je souhaite faire mention est un texte qui soulève inquiétude et incompréhension. La Commission européenne a déposé une proposition qui vise à ouvrir largement toutes les données des consommateurs en matière d'assurance y compris les données de sinistralité. Ce texte laisserait libre cours à des nouveaux entrants, quel que soit leur pays et continent d'origine, de sélectionner les meilleurs risques en délaissant ceux qui pour des raisons géographiques ou de vulnérabilité seraient moins rentables. On s'oriente tout simplement vers un risque de démutualisation systémique et plus tard une remise en cause de l'assurabilité. C'est très grave !

Pour ces dossiers notamment, l'AAM a constitué des positions fortes et unanimes parmi ses membres. Elle a été une force de propositions auprès des députés européens et du Gouvernement.

Le mutualisme en tant que modèle d'entreprendre s'exprime par la voix de l'AAM et de la Mutualité Française. Aussi, les deux organisations ont préparé durant 2023, leur cercle de réflexion commun qui prend la forme de dîners sur des thèmes d'actualité, rassemblant les dirigeants des deux maisons et des parlementaires français et européens. Les mutualistes ont un modèle bien spécifique qui oriente leurs décisions et leurs propositions : rassemblés dans leur diversité, ils s'unissent pour se rendre plus visibles et affirmer leur spécificité.

C'est aussi pour répondre à ces défis que l'AAM a engagé une démarche de communication renouvelée sur les réseaux sociaux. Plus institutionnelle, plus forte par des messages simples et pédagogiques.

Enfin, que serait l'AAM sans ses adhérents ? Pour répondre à leur besoin, en 2023, nous avons créé un nouveau groupe de travail dédié aux dossiers numériques avec une attention particulière sur les dossiers européens. Ainsi en 2024, un groupe de travail ad hoc va être réuni sur la mise en œuvre du texte européen visant la cybersécurité (DORA).

Mes remerciements s'adressent aux membres de la Commission exécutive de l'AAM partis en 2023 et aux nouveaux arrivés, pour leur implication.

Avec un plaisir renouvelé, je souhaite remercier vivement l'ensemble des adhérents de l'AAM, dirigeants, administrateurs, collaborateurs qui s'investissent dans nos travaux et mutualisent leur engagement. Mes remerciements très chaleureux vont au président de notre association qui par son implication et son écoute s'attache à donner à l'AAM toute sa place dans le secteur de l'assurance. Enfin, un grand merci à Valérie Blanchard et Karine Roda qui au quotidien, à mes côtés, avec constance et rigueur, contribuent à la bonne organisation de notre association au service de nos adhérents.



Cornelia Fedlerkeil

◀ On s'oriente tout simplement vers un risque de démutualisation systémique et plus tard une remise en cause de l'assurabilité. C'est très grave ! ▶

2023 EN BREF

Février

| Bilan de la loi ESS du 31 juillet 2014.

10/02

| Lancement des travaux du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) avec la contribution de l'AAM.



Thierry Martel, Président de l'AAM et les vice-présidents de l'AAM se prêtent au jeu des journalistes.

Mars

22/03

| Lancement d'un groupe de travail « Numérique » de l'AAM.



Avril

19/04

| Déjeuner de presse de l'AAM.

Communiqué de presse « Les assureurs mutualistes (AAM) prévoient 14700 embauches en 2023 ».



Les 31 mutuelles d'assurance françaises adhérentes de l'Association des Assureurs Mutualistes s'engagent en faveur de l'emploi.

Mai

24/05

Atelier commun AAM/FNMF sur la mise en œuvre des obligations de publication d'informations en matière de durabilité.

Juin

21/06

Événement commun AAM/FNMF intitulé « *Le cadre de la protection de la clientèle évolue: décryptage et mise en perspective pour les mutuelles* ».

30/06

Assemblée générale de l'AAM à Rouen à l'invitation du Groupe Matmut.



Assemblée générale de l'AAM du 30 juin 2023.

Juillet

04/07

Note de position de l'AAM sur l'ouverture des données de l'assurance (FIDA, Financial Data Access).

Octobre



17/10

Interview croisée de Thierry Martel, Président de l'AAM, et Éric Chenut, Président de la Mutualité Française, dans Espace Social Européen.

18/10

Club mutualiste commun AAM/FNMF sur le thème : « Durabilité : quel impact sur le pilotage des mutuelles ? ».

Novembre

30/11

Journée des administrateurs de l'AAM (JAAM) sur le thème : « Data: une réalité, une promesse, des dangers ? »



Décembre



12/12

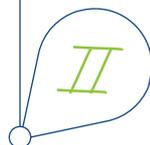
Événement commun AAM/FNMF sur l'actualité prévoyance, retraite et épargne.



CHIFFRES CLÉS

des adhérents





RASSEMBLER

dans notre diversité

Échanger, réfléchir, débattre
c'est l'ADN du mutualisme et de l'AAM!
Des adhérents de tailles différentes
sur des marchés différents,
sur des territoires différents et pourtant...

Pouvoir se rassembler autour
de principes et valeurs qui répondent
aux besoins de la société ;
La création de valeurs engagées
inscrites en toutes lettres dans :
_Le Manifeste des assureurs
mutualistes de l'AAM
_La charte des valeurs

18	LE MANIFESTE
20	LA CHARTE DES VALEURS
21	LES ADHÉRENTS
22	LA GOUVERNANCE
23	L'ÉQUIPE

NOS ENGAGEMENTS MUTUALISTES

POURQUOI SOMMES-NOUS LÀ ET QUI SOMMES-NOUS ?

La crise sanitaire mondiale nous aura rappelés à au moins deux évidences : la première c'est qu'il y a une part considérable d'imprévu dans nos vies ; la seconde c'est qu'elles sont toutes d'une grande vulnérabilité si elles n'en sont pas protégées. Parce que nos existences sont faites de risques à éviter, de difficultés à surmonter, mais aussi d'opportunités à saisir, nous avons besoin les uns des autres, nous avons besoin de protection mutuelle pour nous réaliser, pour nous projeter.

À l'heure où les ménages s'inquiètent pour leur avenir, pour leur santé, pour leurs biens, pour leur épargne, trop nombreux sont pourtant les Français qui avancent seuls, à découvert, renonçant à l'assurance. À l'heure où les

entreprises questionnent tout autant leur survie, leur raison d'être et de faire, et afin de répondre à ce **besoin fondamental de protection, nous assureurs mutualistes, rassemblés au sein de l'Association des assureurs mutualistes (AAM), nous tenons ici à réaffirmer nos valeurs et nos principes fondamentaux.**

Car nous formons des entreprises d'assurance atypiques. Car nous portons chaque jour la conviction et la démonstration que nos modèles mutualistes apportent des solutions à la fois pertinentes et modernes aux attentes de la société, à vos attentes, à vous les millions de personnes qui nous avez rejoints, à vous qui pouvez ou voudrez demain nous rejoindre.



VOS ATTENTES SONT ÉCONOMIQUES

Vous attendez d'abord **des offres de protection et d'épargne claires et accessibles, un service de qualité, à un prix que vous estimez juste.**

Chez nous vous êtes plus qu'un client, vous êtes un sociétaire, vous faites société avec nous. Nous formons avec les sociétaires et leurs représentants, une communauté unique qui porte collectivement un même projet et une même volonté : celle de se protéger mieux ensemble.

À la différence d'autres assureurs, d'autres sociétés de capitaux, qui reversent une part de leur résultat à un actionariat extérieur, nous n'appartenons qu'à nous-mêmes.

Nous sommes **indépendants, nous n'avons pas d'actionnaires à rémunérer, pas de dividendes à verser.**

Et vos cotisations sont intégralement réinvesties au seul bénéfice de la communauté des sociétaires et de notre compétitivité.

Attentifs à votre pouvoir d'achat, nous pouvons donc vous proposer des contrats d'assurance aux prix les plus équilibrés par rapport à la qualité réelle de votre protection. Et parce que 100 % de vos cotisations servent le collectif, nous pouvons également **garantir une qualité de service élevée,** comme le montrent, année après année, les enquêtes de satisfaction et les taux de fidélisation qui sont parmi les meilleurs du marché.

Vous avez besoin d'être rassurés pour vos biens et placements financiers. **Notre modèle économique ne vise pas la maximisation des profits.** Temps de crise, temps plus serein, nous nous inscrivons **dans le temps long.** Nos entreprises mutualistes sont d'autant plus solides qu'elles n'obéissent pas à des rendements et des logiques de court terme : elles conjuguent à la fois **la performance et la solidarité,** elles ont démontré leur pérennité, et leur force de résilience lors des dernières crises financières et sanitaires.

VOS ATTENTES SONT CITOYENNES

Aujourd'hui, **la confiance** dans nos institutions et nos systèmes de représentation traditionnels est questionnée. En tant que consommateur, en tant que citoyen, vous avez votre mot à dire, vous voulez être écoutés.

Notre modèle mutualiste est ouvert et inclusif. **Il repose sur un principe clé : la démocratie.**

Dans nos collectifs, chaque personne a une voix. En tant que sociétaire, vous pouvez voter pour vos représentants. Vous pouvez vous-même **vous engager dans la gouvernance de l'entreprise**, contribuer à sa vie mutualiste, à sa trajectoire.

Votre implication dans la vie de nos entreprises est le fondement et le moteur de notre modèle mutualiste. L'entreprise n'appartient à personne d'autre qu'à ses membres. Grâce à ses sociétaires, la société est dans l'entreprise et l'entreprise ne se vit pas en dehors de la société.

VOS ATTENTES SONT SOCIÉTALES

Aujourd'hui, vous ne voulez pas d'entreprises qui soient hors-sol, d'entreprises qui, tournées d'abord vers leur seul profit financier, ne considéreraient pas plus largement leurs impacts sur l'environnement. Vous êtes particulièrement sensibles aux **questions écologiques** de nos territoires, et vous affirmez votre préoccupation pour l'avenir de notre planète.

Nous, assureurs mutualistes, n'avons pas attendu les effets de mode pour nous engager au service d'un monde plus durable. Nous sommes également conscients de nos responsabilités pour accompagner plus fortement les transformations nécessaires que vous souhaitez. Cela passe par nos actes, **par nos investissements éthiques et responsables**, mais aussi par l'incitation de notre communauté d'assurés à adopter des comportements plus vertueux.

Vous êtes enfin en attente de lien. Le lien c'est **la proximité, l'accessibilité et l'humanité** dans la relation avec votre assureur. En entrant chez nous, vous rejoignez une société de personnes qui vous ressemblent, une société d'équité et de réciprocité. Vous êtes chez vous. Et parce que vous, c'est nous, vous n'êtes pas un « numéro » : vous êtes réellement entendu, accompagné et protégé par de vraies personnes qui, comme vous, savent que vos projets de vie, pour se réaliser, ne peuvent pas être confiés à des machines ou à des prestataires situés au bout du monde. Nous, assureurs mutualistes, sommes présents, au plus près de vous, de vos situations particulières, sur les territoires. Conseillers et agents généraux, en agence ou en centre d'appels, représentants des sociétaires, nous travaillons et vivons en France. Artisans, entrepreneurs, réparateurs, professionnels de la santé et du droit : **nos métiers sont fiers de les mobiliser et de contribuer à la vitalité économique de nos régions.**

NOS ENGAGEMENTS : DIRE ET FAIRE

Parce que nous sommes des entreprises issues de la société, parce que notre raison d'être c'est de vous servir, parce que vous êtes au cœur de nos modèles, vos attentes économiques, citoyennes, sociétales, trouvent en nous des réponses concrètes et utiles. À l'heure où l'histoire et la société donnent raison à nos modèles d'entreprise trop méconnus, nous, assureurs mutualistes, nous nous engageons à porter nos principes, nos valeurs partout où l'association qui nous rassemble, l'AAM, peut et pourra faire résonner nos voix, vos voix. À l'heure enfin où ce qui est dit et communiqué ne se traduit pas toujours dans ce qui est fait, nous nous

engageons, devant vous, avec vous, avec force et sincérité, à rendre compte chaque année à nos sociétaires de ce que nous mettons en œuvre pour concrétiser les valeurs que nous partageons.

Nous sommes assureurs, oui mais assureurs mutualistes.

Parce que nous, c'est vous, vous trouverez en nous les réponses les plus pertinentes à vos attentes légitimes de protection et d'accompagnement tout au long de vos vies.

L'Association des assureurs mutualistes

LA CHARTE DES VALEURS

Une société d'assurance mutuelle est une société de personnes constituée afin d'assurer les risques apportés par ses sociétaires. Elle a pour objectif de permettre à des individus, personnes physiques ou morales, de s'assurer les uns les autres ; chacun est à la fois l'assureur et l'assuré.

C'est un modèle économique profondément original, qui apporte une diversité bienvenue.

L'importance prise par les mutuelles d'assurance en France prouve que nos concitoyens y sont profondément attachés. C'est la preuve que l'on peut entreprendre autrement, sans capital social et sans actionnaires à rémunérer. Le modèle mutualiste insiste sur deux dimensions

qui lui sont propres par construction la gouvernance démocratique et une vision de long terme. Il comporte aussi des contraintes en termes financiers, ce qui oblige à une gestion efficace et prudente.

Les sociétaires sont la raison d'être d'une mutuelle d'assurance. Cela se traduit par leur implication dans la gouvernance et le fonctionnement de celle-ci. Ainsi, l'Assemblée générale est composée des sociétaires (ou de leurs délégués) qui désignent par et parmi eux les membres du Conseil d'administration au sein duquel est élu un Président. Le sociétaire exerce son pouvoir en votant en vertu du principe « un homme, une voix », quel que soit le nombre de contrats d'assurance souscrits.

**LES MUTUELLES D'ASSURANCE QUI ADHÉRENT
À L'ASSOCIATION DES ASSUREURS MUTUALISTES PORTENT
DES VALEURS DE SOLIDARITÉ, PROXIMITÉ ET DÉMOCRATIE.**

*Les mutuelles d'assurance
s'engagent à :*

- Respecter** — l'équité entre les sociétaires ;
- Adopter** — une gestion socialement responsable ;
- Proposer** — des contrats et services adaptés et conformes à l'intérêt des sociétaires, en délivrant une information claire et précise, en recherchant le meilleur rapport qualité-prix et un accès au plus grand nombre ;
- Faciliter** — la participation et l'implication des sociétaires dans la mutuelle ;
- Favoriser** — la reconnaissance du modèle mutualiste et de l'économie sociale dans son ensemble au sein de la société ;
- Contribuer** — à une croissance économique durable.

NOS ADHÉRENTS

LA FORCE DE L'AAM, ASSOCIATION DES ASSUREURS MUTUALISTES, EST DE...

...réunir la très grande majorité des mutuelles d'assurance quels que soient leur secteur affinitaire, leur sphère d'influence géographique ou économique, leur taille ou leur chiffre d'affaires,

...promouvoir leurs valeurs,

...soutenir leurs intérêts, à la fois dans un souci d'égalité entre tous et de respect de leurs particularités.

aéma
G R O U P E

AG2R LA MONDIALE

Groupe AGPM
SANTÉ - PRÉVOYANCE - ASSURANCE - RETRAITE

amf
MUTUELLE D'ASSURANCES

AREAS
assurances

ASSURANCE
OUTREMER

mutuelle des
motards

mma
ASSURANCE

CO
vea

LE GROUPE
Groupama

GFC

IMA
ASSURANCES

L'ÉTOILE
SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE

LE CONSERVATEUR

MAA

MACSF

MADP
MUTUELLE D'ASSURANCE DES PROFESSIONNELS

la
mae
Depuis 1932
MON PREMIER ASSUREUR

MAIF
assureur militant

MAPA
L'assureur dédié aux
professionnels de l'alimentaire

matmut

mutuelles associées
Monceau
Assurances

MUTEX

Mutuelle
de Poitiers
Assurances

MAF
Mutuelle
des Artisans
Français
Assurances
VOUS AVEZ L'AIDACE. NOUS AVONS L'ASSURANCE.

MFA
Mutuelle
Fraternelle
d'Assurances

relyens

REMA
ASSURANCES MUTUELLES

SGAMbtp
Assurances

SMACL
ASSURANCES

thélem
assurances

31

adhérents
dont une organisation partenaire

91

sociétés
représentées

LA GOUVERNANCE DE L'AAM

LES MEMBRES DU BUREAU EN 2023

PRÉSIDENT

Thierry Martel
GROUPAMA



4 VICE-PRÉSIDENTS

Bruno Angles
AG2R LA MONDIALE



Adrien Couret
AÉMA GROUPE



Pascal Demurger
MAIF



Stéphane Duroule
COVEA



MEMBRES

Stéphane Dessirier
MACSF



Pierre Esparbès
SGAM BTP



Nicolas Gomart
MATMUT



Sylvain Mortera
ARÉAS Assurances
Trésorier



LES MEMBRES DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE

AÉMA GROUPE

Adrien Couret /
Suppléant Pascal Michard

AG2R LA MONDIALE

Bruno Angles /
Suppléant Philippe Dabat

AGPM

Olivier Requin /
Suppléant Ugo Marinelli

AMF MUTUELLE D'ASSURANCES

Lionel Le Gall /
Suppléante Raja Ben Taarit

AREAS ASSURANCES

Sylvain Mortera /
Suppléant Patrick Bensegnor

ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS

Patrick Jacquot /
Suppléante Stéphanie Liogier

CAISSE MUTUELLE MARNAISE D'ASSURANCES

Stéphane Vilain /
Suppléante
Dorothee Perardel

COVÉA

Stéphane Duroule /
Suppléant Stéphane Cossé

GROUPAMA

Thierry Martel /
Suppléant Jérôme Narbonne

IMA ASSURANCES

David Pino

L'ÉTOILE

Olivier Marciaux /
Suppléant Emmanuel Lelièvre

LE CONSERVATEUR

Gilles Ulrich /
Suppléant Olivier Meunier

MACSF

Stéphane Dessirier /
Suppléant Nicolas Gombault

MAE

Stéphane Coste /
Suppléant Philippe Bénét

MAIF

Pascal Demurger /
Suppléant
Stéphane Tisserand

MAPA

Vincent Loizeil /
Suppléant Philippe Dubois

MATMUT

Nicolas Gomart /
Suppléante Émilie Bel

MONCEAU ASSURANCES

Jérôme Sennelier /
Suppléante
Alexandra Leblanc

MUTEX

Pascal Pigot

MUTUELLE D'ASSURANCE DES ARMÉES

Pascale Seni-Lapp /
Suppléant Samuel
de Bernard

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Stéphane Désert /
Suppléant
Anne-Sophie Fraissinet

MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS ASSURANCES

Vincent Malandain /
Suppléant Michel Klein

MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES

Vincent Boyer /
Suppléant Gilbert Peruto

REMA

Pierre François

SGAM BTP

Pierre Esparbès /
Suppléant Olivier Bedeau

RELYENS

Sabri Boudrama /
Suppléant Christophe
Dumas

SMACL

Paul Le Maout /
Suppléant Jean Boyer

THELEM ASSURANCES

Daniel Antoni /
Suppléante Nathalie Rojo

L'ÉQUIPE DE L'AAM

1 - Cornélia Federkeil

Secrétaire générale

2 - Valérie Blanchard

Secrétaire générale
adjointe

Karine Roda

Assistante de direction

3 - Emanuela Melinte

Chargée des dossiers
européens





PARTAGER

nos valeurs

Développer des synergies entre les adhérents par la mise en place d'actions d'informations et d'outils à leur service ;

Créer des moments de réflexion, par la journée des administrateurs, les groupes de travail, les rencontres AAM de l'actualité ;

Porter ensemble de nouveaux projets seuls ou avec des partenaires ;

Faire connaître et reconnaître l'assurance mutualiste par une communication accessible ;

Travailler en Europe avec leurs homologues au sein de l'Association des assureurs mutualistes et coopératifs en Europe (AMICE) et sur le plan international, avec ceux de la Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance (ICMIF).

26	ZOOM SUR LA JOURNÉE DES ADMINISTRATEURS
31	FOCUS SUR
32	RETOUR SUR 2023
37	LES PERSPECTIVES ET PROJETS
38	LES SERVICES AUX ADHÉRENTS
39	LES PARTICIPATIONS EXTÉRIEURES
41	LES LIENS PARTENAIRES
42	LA COMMUNICATION DE L'AAM

ZOOM SUR LES ACTES

La Journée des administrateurs #6

DATA : UNE RÉALITÉ, UNE PROMESSE, DES DANGERS ?

INVISIBLE ET OMNIPRÉSENTE, LA DONNÉE EST AU CŒUR DES MÉTIERS DE L'ASSURANCE. D'ACCESSOIRE, ELLE EST DEVENUE VITALE AVEC L'AVÈNEMENT DU BIG DATA ET L'ARRIVÉE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE. À L'AUBE DE NOMBREUX BOULEVERSEMENTS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET SOCIO-PROFESSIONNELS, L'ASSOCIATION DES ASSUREURS MUTUALISTES (AAM) ORGANISAIT, LE 30 NOVEMBRE DERNIER À PARIS, SA JOURNÉE DES ADMINISTRATEURS (JAAM) POUR DÉMYSTIFIER ET IDENTIFIER LES ENJEUX DE L'ACCÈS À LA DONNÉE POUR L'ASSURANCE.

OUVERTURE

Thierry Martel, président de l'AAM

Luc Julia, Ex-vice-président de Samsung en charge de l'innovation, il est depuis 2021 directeur scientifique chez Renault.

C'est à **Luc Julia**, l'un des plus grands spécialistes de l'intelligence artificielle, co-concepteur du célèbre assistant vocal SIRI que l'Association des Assureurs Mutualistes (AAM) avait choisi de donner la parole pour introduire, le 30 novembre dernier à Paris, sa traditionnelle journée des administrateurs, consacrée cette année, aux « datas ». Ces données, présentes partout, qui nourrissent, pour peu qu'on les alimente, les systèmes d'aujourd'hui. En introduction de la Journée des administrateurs de l'AAM **Thierry Martel**, président de l'AAM, souligne que « Si ces données ont toujours été, et sont au cœur des métiers de l'assurance, leur prolifération amène des bouleversements d'une ampleur au moins

aussi forte que ceux générés par l'avènement de l'ordinateur ou d'internet ». L'image la plus populaire est celle du moteur conversationnel ChatGPT, lancé il y a un peu plus d'un an et qui consomme plus de 2 000 milliards de données. Avec des réussites enthousiasmantes mais aussi des niveaux de pertinences aléatoires : « *Un chemin de crête entre espoirs et craintes* », remarque-t-il considérant, au regard de cette révolution sociétale, les valeurs de solidarité, de responsabilité et d'équité comme un solide marqueur mutualiste.

L'Open Source comme garde-fou

À la veille d'un choc de productivité historique lié à l'omniprésence de la donnée, le président de l'AAM identifie trois mouvements fondamentaux : l'automatisation des process, l'émergence de capacités prédictives et la personnalisation augmentée de l'expérience client. Ces trois facteurs ne seront pas sans impact sur l'évolution du métier d'actuaire dans un monde où l'on pourra indemniser instantanément les sinistres les plus classiques, utiliser l'Intelligence artificielle pour répondre aux questions, aux emails, organiser des réunions... La maîtrise des données permettra encore d'accélérer la pose d'un bon diagnostic.



À droite:
Luc Julia, Ex-vice-président de Samsung en charge de l'innovation, il est depuis 2021 directeur scientifique chez Renault.

À gauche:
Thierry Martel, Président de l'AAM.



« L'accès à la donnée va devenir vital et pour le moins crucial », souligne **Thierry Martel**. Que ce soit dans l'automobile ou la santé, les potentiels sont gigantesques. Face à la mine d'or des données de santé qui permettrait une démultiplication de l'efficacité des actions de prévention et dans le cadre du débat engagé au niveau européen avec les constructeurs automobiles sur l'accès aux données des véhicules connectés, il est essentiel d'obtenir un partage équitable des datas. « Ce que l'on nous refuse pour l'instant alors que les pouvoirs publics réclament aux assureurs mutualistes de partager leurs données propriétaires, au nom du marché et des consommateurs », dénonce-t-il.

Néanmoins, dans ce changement de paradigme, les dangers et les dérives existent.

« Selon une université de Hong Kong, le degré de pertinence de ChatGPT 3.5 atteignait 63,4 %. La version 4 est un peu meilleure... », met en garde **Luc Julia**, l'un des plus grands spécialistes de l'intelligence artificielle, co-concepteur de l'assistant vocal SIRI, pour qui l'Open Source serait un précieux garde-fou. Ces technologies permettent une collaboration ouverte, une mise à disposition, souvent gratuite, pour que n'importe qui puisse utiliser et distribuer ce système. « Si ChatGPT devait répondre à autant de requêtes que Google, la production d'électricité serait insuffisante en France », indique **Luc Julia**. Pour lui, l'IA est une boîte à outils. Chacune va se spécialiser dans son domaine d'activité.

« La créativité, c'est le prompt »

L'IA est une intelligence augmentée parfois nommée, par abus de langage, intelligence créative. « Une erreur que n'a pas commise ChatGPT, en parlant IA générative. Car, elle ne crée rien », précise **Luc Julia**. Elle génère des images, des textes, des sons, des vidéos... dans un contexte donné.

Comme la technologie d'Adobe a pu le faire à son échelle il y a vingt-cinq ans avec Photoshop. « La véritable créativité, en fait, c'est le « prompt », cette capacité à permettre de parler naturellement pour demander ce que vous voulez », ajoute-t-il.

La nouveauté, en revanche, c'est que le rebond technologique qui apparaît généralement entre cinq à dix ans plus tard, est, ici, intervenu en six mois, avec une facilité d'utilisation déconcertante, partout et pour n'importe quoi. L'innovation est à un point de bascule qui promet de créer des gains de productivité massifs. À condition de lever quelques barrières à l'accès des données et d'empêcher des partages sauvages qui déstabiliseraient le marché. L'enjeu est là. Et l'humain, essentiel garant d'une future doctrine éthique, au centre de ce monde nouveau. « L'IA fait peur, et pourtant, les peurs que l'on peut avoir sont vraiment celles que l'on s'impose, car, à la fin, si on veut, c'est nous qui décidons! », affirme **Luc Julia**. À bon entendeur.

TABLE N° 1

Usage de la data : vers quelles Révolutions ?

Philippe Huneman, *Philosophe des sciences et directeur de recherche au CNRS*
Benoît Cayla, *Ingénieur en informatique et spécialiste de la gestion et l'utilisation des données*
Nathalie Janson, *Économiste et professeur associée au département Finances de Neoma Business School*

LORS DU PREMIER DÉBAT DE LA JOURNÉE DES ADMINISTRATEURS, TROIS INTERVENANTS AU PROFIL TRÈS DIFFÉRENTS, UN INGÉNIEUR, UNE ÉCONOMISTE ET UN PHILOSOPHE, ONT PRÉSENTÉ LEUR REGARD AU CŒUR DES RÉVOLUTIONS MARQUÉES PAR L'ÉMERGENCE DES DATAS ET LA MANIÈRE DE LES MAÎTRISER POUR GARANTIR LA CONFIANCE.

Bruts ou raffinés, massives ou qualitatives, les vertus de la data dépendront de ce que l'on en fera. « Le volume ne suffit pas. La variété est fondamentale... Les montres connectées font cela très bien en fournissant des milliers de données de santé sur l'individu », rappelle **Philippe Huneman**. Au risque d'une certaine opacité à l'instar des attaques du 11 septembre 2001 ou du 7 octobre 2023 dont les signaux n'ont pas été décelés dans la masse d'informations. Pour les spécialistes du Big Data, la pertinence d'une

donnée repose sur quatre dimensions, les fameux 4V : le Volume, la Variété, la Vitesse et la Vérité. Mais quelle est exactement la différence entre une data brute et une information ? « C'est la même chose qu'entre un jus de raisin et un Dom Pérignon. Une information, c'est une data que l'on a raffinée – retravaillée – et que l'on va pouvoir valoriser. C'est elle qui va garantir la traçabilité et va permettre de donner confiance », illustre **Benoît Cayla**. « Une ressource ne sert à rien si elle n'est pas transformée.

PARTAGER

nos valeurs

ZOOM SUR LES ACTES

DATA : UNE RÉALITÉ, UNE PROMESSE, DES DANGERS ?

Suite TABLE N° 1

C'est la valorisation des datas qui permettra d'étendre la couverture des assureurs », ajoute **Nathalie Janson**.

Le paradigme a changé et les retours en arrière semblent impossibles. « Avec l'IA, on se rend compte de ce qu'il est possible de faire. Une forme d'apprentissage se met en place à partir des données générées », observe **Benoît Cayla**. La maîtrise des datas est devenue indispensable. Tout comme la gouvernance des données s'avère essentielle pour avoir confiance en l'IA alors que les citoyens commencent à prendre conscience de l'utilisation qui est faite de leurs données. « Et à chaque fois qu'il installe une nouvelle appli sur son téléphone... », ajoute-t-il. Dans un domaine où la régulation est réputée arrivée toujours trop tard, le RGPD (Règlement européen de protection des données personnelles), s'il n'est pas parfait, aura au moins eu le mérite d'éduquer la société. « C'est un moyen de mettre plus de responsabilité envers les acteurs », dit-il.

Le niveau de confiance accordé à l'IA

Le risque ? Pour **Philippe Huneman**, « deux scénarios sont possibles avec la révolution de la data. L'identification des stimuli et la prédiction, si elles sont mal encadrées, peuvent permettre d'intervenir sur les citoyens pour influencer leur vote comme on l'a vu pour le Brexit ou l'élection de Trump. Et à l'inverse, on peut vouloir maximiser le potentiel d'un enfant à l'aide d'outils éducatifs personnalisés... ». L'enjeu de demain sera donc le niveau de confiance accordé à l'IA. Car, sur les traces des systèmes experts qui avaient détrôné le champion du monde d'échec Kasparov il y a près de trente ans, l'IA d'aujourd'hui, a, tout récemment, mis au tapis les grands maîtres du jeu de Go. « Tout simplement, parce qu'elle a osé explorer des coups jamais vus. Elle a su prendre plus de risques. Ça fonctionne comme ça l'IA générative », dit-il. Portées par les algorithmes, de nouvelles applications émergent avec plus ou moins de bonheur. Ici, pour affiner les données météo et les prédictions ou, là, comme aux États-Unis, pour déceler si un criminel est, ou non, un probable récidiviste.

« Avec l'intelligence artificielle, on se rend compte de ce qu'il est possible de faire. Une forme d'apprentissage se met en place à partir des données générées »

Benoît Cayla

De



De gauche à droite : Benoît Cayla, Nathalie Janson et Philippe Huneman.

son côté, le système bancaire réfléchit à mettre à profit ses datas afin de mieux cibler les emprunteurs et octroyer des crédits à ceux qui n'y ont pas accès. Ces changements de modèles offrent une granularité plus importante et des possibilités de personnalisation quasi infinies. « Transposer au secteur de l'assurance, cela permettrait d'élargir la prise de risques et la couverture. Ensuite, tout est question de stratégie... », note **Nathalie Janson** pour qui la prédiction est capitale dans la prévention.

Ces nouveaux modèles permettront aussi d'alerter et de prévenir les populations des phénomènes climatiques. « En devenant plus efficaces, les assureurs pourront élaborer de nouvelles grilles tarifaires, plus sophistiquées. C'est un moyen de sortir de la crise existentielle traversée par les actuaires qui se demandent s'ils doivent ou non aller vers l'AssurTech, et une solution pour continuer à mutualiser », conclut-elle.

Data et Citoyens :

« Souriez, vous êtes filmés ! »

« Le problème des technologies de l'IA, c'est qu'une fois qu'elles sont déployées, il est déjà trop tard ! », observe **Lionel Santos de Souza**, co-auteur du livre « Data et Démocratie », ouvrage qui vise à sensibiliser les citoyens à la manière dont les datas peuvent être utilisées pour ou contre nous. Deux visions dominent le monde actuellement : l'une asiatique, portée par les BATX¹ (Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi) tournée vers la surveillance accrue (social credit scoring), l'autre américaine, soutenue par les GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft) dont le modèle repose sur la massification et la rapidité d'exécution. « Au point qu'il est trop tard pour le citoyen, le régulateur... d'agir. Ces sociétés sont rentrées dans les villes, et ce, sans demander l'avis du citoyen. Là se posent les questions des limites, de la transparence, de la prise en compte des données personnelles et de santé », rappelle-t-il.

1 - À l'instar des Gafam, BatX regroupe les géants de l'internet chinois : Baidu, Alibaba, Tencent et Xiami

TABLE N° 2

La Data change-t-elle l'assurance ?

Patrick Thourot, Ex-président du cabinet

d'actuariat-conseil indépendant Forsides France

Yann Arnaud, Directeur Réponses Besoin sociétaires

et Innovation de MACIF/Aéma Groupe

Éric Chenut, Président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française

JUSQU'ICI INSUFFISAMMENT EXPLOITÉE, LA VALORISATION DE LA DATA DEVIENT CRUCIALE. AVEC D'ALLÉCHANTES PERSPECTIVES EN TERMES DE PRÉVENTION ET D'ÉCONOMIE TOUT EN CONCILIANT LES PROBLÉMATIQUES DE SOUVERAINETÉ ET DE SOLIDARITÉ. UNE ÉQUATION COMPLEXE À RÉSOUDRE QUI, POUR LA PROFESSION D'ASSUREURS, VA NÉCESSITER DE CONSTRUIRE DES ALTERNATIVES CRÉDIBLES.

« *La donnée, c'est notre minerai!* », résumait **Patrick Thourot**. Si tous les intervenants à cette deuxième table ronde s'accordaient sur ce principe, les conditions d'exploitation de ce gisement, en revanche, mettaient en exergue d'impératifs choix de société, où le citoyen, trop longtemps écarté, aura son mot à dire. C'est à lui que reviendra le choix de donner ou non son consentement pour tel ou tel usage. C'est lui qu'il faut impliquer pour éviter de laisser le champ libre aux GAFAM et autres BATX. « *La vraie question, c'est quel modèle de société veut-on ?* », a rappelé **Yann Arnaud**, défendant le rôle d'amortisseur social des assureurs et d'un coût moyen où les

automobilistes les plus âgés compensent pour les risques des plus jeunes. « *Car, avec le réchauffement climatique, nous allons nous retrouver avec une augmentation des fréquences et de l'importance des événements... Faudra-t-il continuer à rembourser les sinistres à partir d'un coût moyen? Alors que le tarif est le même pour les menaces d'inondations que l'on habite au 18^e étage ou au bord de l'Yonne* », interroge **Patrick Thourot**.

Un risque de démutualisation

Hier, artisanale, la collecte des données s'est, avec l'essor du Big Data, largement professionnalisée. « *Les assureurs ont de tout temps, eu l'usage des données mais ne les ont jamais valorisées* », admet **Yann Arnaud**. C'est tout l'enjeu d'aujourd'hui. « *À regarder les chiffres de la Direction de la Sécurité Sociale (DSS), il vaut mieux faire confiance aux données des mutuelles* », souligne **Éric Chenut**. « *En revanche, il est vrai que l'on peut faire beaucoup mieux! Dans un système socialisé comme le nôtre, on induit qu'il ne faut pas partager la donnée pour améliorer l'efficacité du système. Mais c'est sans doute un débat que nous devons avoir avec les assurés sociaux pour savoir ce qu'ils veulent* ». Leur consentement permettrait, par exemple, comme en Suède, de relier une consultation bucco-dentaire et la prévention des chutes. Ce qui est impossible actuellement en France où les mutuelles et autres Complémentaires butent sur des contraintes réglementaires pour initier des programmes de gestion des risques et de prévention avec une plus grande personnalisation.

« À regarder les chiffres de la Direction de la Sécurité Sociale (DSS), il vaut mieux faire confiance aux données des mutuelles. »

Éric Chenut



De gauche à droite: Éric Chenut, Yan Arnaud et Philippe Thourot.

ZOOM SUR LES ACTES

DATA : UNE RÉALITÉ, UNE PROMESSE, DES DANGERS ?

Suite TABLE N° 2

Les Français sont-ils prêts pour autant à partager leurs données de santé ? « Je doute que l'assuré s'épanche sur ses problèmes de santé auprès de son assureur », estime **Patrick Thourot**. Pour lui, avec le Big Data, c'est la fin du « pacte faustien » entre l'assureur et l'assuré où ce dernier ne dit pas tout mais dont les écarts d'appréciation sont corrigés par un coût moyen... « Avec le Big Data, c'est exactement l'inverse. Ce n'est pas grave quand le risque est peu élevé, mais avec les catastrophes naturelles, les coûts vont grimper et le risque va coûter de plus en plus cher. Le cas des indemnités des catastrophes naturelles est d'autant plus intéressant, car si on fait peser le risque à sa juste valeur, nous risquons d'aller vers la démutualisation du risque », analyse-t-il.

C'est gagnant-gagnant collectivement

« Que ce soit pour la prévoyance ou la santé, nos concitoyens ont plutôt fait le choix de solutions non lucratives et solidaires. À nous de leur montrer que la solidarité coûte moins cher. Il faut leur mettre le marché dans la main. C'est gagnant-gagnant collectivement », observe **Yann Arnaud**, au regard des coûts de santé qui ont doublé au cours des vingt dernières années. Faut-il y voir un risque de contrôle individuel ? « Non ! En revanche, ça veut dire de la VRAIE prévention et non de la promotion de la santé. Un chemin déjà emprunté par quelques mutuelles. C'est là où l'évolution de la réglementation doit permettre de mieux piloter le risque, sans pour autant segmenter le marché. Le sujet, c'est l'intérêt collectif pour que le coût reste assumable », défend **Yann Arnaud**, face au doublement du déficit de l'assurance maladie

annoncée pour 2027 à 17 milliards d'euros contre 8,8 milliards d'euros en 2023. Au-delà de la réglementation RGPD, ou du futur IA ACT (Règlement européen sur l'intelligence artificielle, dont l'accord vient d'être finalisé entre les vingt-huit États membres et sera voté en 2024 pour une application en 2026) et de la souveraineté numérique qui constitue un enjeu fondamental à l'échelle européenne, la Mutualité Française a annoncé son intention, aux côtés des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, de porter l'enjeu de l'éducation populaire de manière à ce que le concitoyen choisisse et arbitre en connaissance de cause. « Tout cela va se réguler par les usages. Mais si nous ne créons pas d'alternatives, d'autres comme Google, comme ils l'ont fait dans l'e-commerce, ne s'en priveront pas. La France a la chance de disposer des données de santé quasi exhaustives de l'assurance maladie et des complémentaires santé. On devrait être leader en e-santé et on s'interdit cela. Il est essentiel de sortir de cette torpeur et du fantasme du « surcontrôle » qui n'est, in fine, qu'un gage de sécurité. Aujourd'hui on regarde les enjeux, les risques, mais on ne regarde pas les risques à ne pas faire... Et ces risques coûtent très chers ! », rappelle le président de la Mutualité Française.

FOCUS SUR

La contribution de Stéphanie Yon-Courtin

Députée européenne française du groupe Renew Europe depuis 2019

Après 5 ans au Parlement européen, l'heure est au bilan. Le travail parlementaire a été marqué par de nombreuses crises, auxquelles nous avons dû répondre avec rapidité et efficacité. La crise de la Covid-19 et la guerre en Ukraine en sont des exemples.

À côté de cela, de grands défis nous attendent. Nous devons préparer les entreprises à la transition écologique et numérique, protéger les consommateurs à l'ère du numérique, et garantir l'autonomie stratégique de notre continent.

Répondre efficacement à ces défis suppose un cadre législatif européen adéquat qui reflète nos priorités européennes, mais également des moyens de financement suffisants pour les atteindre. Concernant le secteur de l'assurance, trois dossiers sur lesquels j'ai travaillé ont contribué à cela : la directive solvabilité 2, la directive pour le redressement et la résolution des entreprises d'assurance et de réassurance et la stratégie d'investissement de détail.

Une mise à jour du cadre réglementaire assurantiel pour poursuivre nos priorités européennes

La transition écologique concerne tous les secteurs, y compris l'assurance. Grâce à l'adoption des amendements à la directive solvabilité 2, les assureurs devront mieux prendre en compte les risques climatiques pour protéger les citoyens dans la souscription et couverture d'assurances. Ils doivent notamment publier des plans de transition. En tant que Rapporteuse sur ce texte pour mon groupe Renew Europe, j'ai veillé à ce que ces règles, bien qu'ambitieuses, puissent être mises en œuvre en pratique par les entreprises.

Nous avons également établi un cadre de redressement et de résolution pour le secteur de l'assurance qui permet d'assurer la stabilité financière européenne, mais avant tout de protéger l'argent des citoyens lorsque leur assureur fait faillite.

Un besoin de financement massif pour atteindre nos objectifs européens

Face au besoin de financement massif pour la double transition et la défense, l'argent public ne suffit pas. En effet, la transition écologique et numérique nécessitera à elle seule 745 milliards d'euros par an. Il faut donc mobiliser l'argent privé.

Grâce à l'adoption des amendements à la directive solvabilité 2, une réduction ciblée des exigences de capital pour les assureurs leur permettra de contribuer pleinement au financement de l'économie réelle.

Néanmoins, la nécessité de mobiliser l'argent privé s'inscrit dans un discours plus global sur l'achèvement de l'union des marchés des capitaux (UMC). Notre marché européen est encore largement fragmenté et peu attractif comparé à d'autres grandes économies. Les rapports d'Enrico Letta et Christian Noyer ont insufflé un nouvel élan politique pour son achèvement, dont il faut se saisir. Au Parlement européen nous avons travaillé en ce sens en adoptant notre position sur la stratégie d'investissement de détail. Ce texte, dont je suis Rapporteuse, a pour objectif de favoriser l'environnement d'investissement pour les citoyens. Il garantit une meilleure information et protection du consommateur lorsqu'il investit en agence ou en ligne, et veille particulièrement à protéger les citoyens contre les ventes trompeuses des « influenceurs ». De plus, j'ai poussé pour plus d'ambition sur l'éducation financière qui est au cœur de cette initiative.

Sans l'UMC nous ne pourrions pas garantir notre avenir européen. La stratégie d'investissement de détail a été l'une de mes priorités lors de ce mandat et le restera pour le mandat prochain.

RETOUR SUR

2023

SI L'AAM A VOCATION À ÊTRE LE « HUB »
DU MUTUALISME AU SERVICE DE SES ADHÉRENTS,
L'ACTIVITÉ LÉGISLATIVE ET RÉGLEMENTAIRE,
DENSE ET IMPACTANT POUR LES MUTUELLES D'ASSURANCE
EN 2023, A ÉTÉ L'OCCASION DE RENFORCER LA MISE EN
COMMUN DES RESSOURCES, DE TRAVAILLER DE CONCERT
AUPRÈS D'ACTEURS INSTITUTIONNELS ET DES POUVOIRS
PUBLICS ET D'ÉMETTRE DES POSITIONS ORIGINALES.

PARMI LES DOSSIERS MUTUALISTES QUI ONT
FAIT L'OBJET D'UNE DISCUSSION APPROFONDIE
LORS DE L'ANNÉE 2023, ON RELÈVERA :

Sur le plan...

...national

p.33

...européen

p.35

Sur le plan national

ÉLARGIR LES POSSIBILITÉS DE DOTATION EN PROVISIONS D'ÉGALISATION POUR LES ASSUREURS

Les pouvoirs publics se sont engagés à réexaminer avec la profession les paramètres de calcul et le champ des provisions d'égalisation actuellement ouvertes aux assureurs et réassureurs. Face à la hausse des risques systémiques (Covid, risques cyber, catastrophes naturelles extrêmes), la capacité des assureurs à pouvoir lisser la sinistralité dans le temps est en effet indispensable.

Des échanges avec la direction générale du Trésor devraient aboutir à la publication d'un décret en Conseil d'État, attendue d'ici l'été 2024, qui devrait notamment préciser les conditions de la provision pour égalisation en matière de risques cyber et faire évoluer les modalités de dotation pour les risques climatiques. L'AAM milite en faveur d'un élargissement du périmètre pour l'avenir en construction et responsabilité civile médicale.

PARTICIPER AU BILAN ET À L'ÉVALUATION DE LA LOI ESS DE 2014 AU SEIN DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (CSESS)

En novembre 2022, à la demande de la secrétaire d'État à l'ESS et de la vie associative de l'époque, Marlène Schiappa, une commission dédiée a été mise en place au sein du CSESS afin d'« identifier les mesures de cette loi qui mériteraient une analyse approfondie ». Le secrétariat général de l'AAM a participé activement aux travaux de cette commission, qui a rendu son rapport en mai 2023.

Sur le fond, le CSESS conclut à l'absence de nécessité d'élargir le périmètre de l'ESS. Sur ce point le conseil d'administration d'ESS France a exprimé son attachement à la définition de l'ESS dans la loi et demandé à ce qu'elle soit préservée et affirmée.

S'agissant plus particulièrement des dispositions relatives aux assureurs mutualistes et mutuelles, le groupe de travail « Gouvernance » de l'association a été sollicité. L'AAM a fait valoir le souhait de ne pas ajouter de nouvelles obligations, dans un contexte où le secteur assurantiel est d'ores et déjà fortement contraint par la réglementation existante.

Au sein de l'AAM, le groupe de travail « Gouvernance » continue son travail de réflexion quant aux mesures à porter dans le cadre d'un futur projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire qui pourrait être porté par le Gouvernement en 2024, à l'occasion des 10 ans de la loi ESS.

METTRE EN ŒUVRE LA PARITÉ FEMMES-HOMMES AU SEIN DES INSTANCES DES ASSUREURS MUTUALISTES

La loi Rixain du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle, introduit pour les sociétés d'assurance mutuelle l'obligation de parité femmes-hommes au sein des conseils d'administration. La rédaction de l'article est similaire à celle du code de la mutualité, introduit dès 2015.

Au sein du groupe de travail « Gouvernance » de l'AAM, de nombreux échanges ont eu lieu sur la mise en œuvre de cette nouvelle obligation, notamment pour mieux comprendre le processus électoral à mettre en place, la communication ciblée à réaliser auprès du sociétariat et les modalités concrètes d'application du texte.

L'ensemble de ces éléments a nourri la réalisation d'une note de synthèse des pratiques à destination de l'ensemble des adhérents de l'AAM.

METTRE EN ŒUVRE LA RÉFORME DU GROUPE TVA

La loi de finances pour 2023 a transposé le droit européen qui permet la constitution d'un groupe TVA. Il s'agit de permettre à plusieurs assujettis différents de constituer, ensemble, un seul et même « assujetti unique ». Lorsqu'un tel groupe est constitué, il est seul reconnu pour les besoins de la TVA de sorte que les transactions réalisées entre ses membres constituent des « transactions internes » se situant en dehors du champ d'application de la TVA.

L'AAM a mis en place un groupe de travail « Groupe TVA » en 2022 afin de suivre la mise en œuvre de la réforme et s'assurer que tous les membres aient le même niveau d'informations sur les règles et processus à suivre. Le groupe de travail piloté par Marianne Beurtheret, Directrice fiscale du groupe Groupama, s'est réuni à plusieurs reprises en 2023 et a permis un partage d'informations utiles pour les adhérents.

SUIVRE LA TRANSPOSITION DE LA CSRD POUR LES ASSUREURS MUTUALISTES

La CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 16 décembre 2022, vise à harmoniser les reportings de durabilité des entreprises et à améliorer la disponibilité et la qualité des données publiées. Elle remplace la NFRD (Non Financial Reporting Directive) de 2017 qui a introduit l'obligation du reporting extra-financier pour les entreprises ayant leur siège dans l'un des pays de l'Union européenne.

Cette obligation s'est traduite en droit français par une obligation annuelle de déclaration de performance extra-financière (DPEF), publiée par les grandes entreprises françaises de plus de 500 salariés. La CSRD présente un périmètre plus étendu et des obligations élargies par rapport à la NFRD.

L'ordonnance de transposition, publiée le 6 décembre 2023, impacte les assureurs mutualistes à plusieurs titres. En coordination avec l'AAM, France Assureurs et la direction générale du Trésor ont échangé sur les points suivants :

- _ Le calendrier d'application : la CSRD impose aux mutuelles de se conformer au texte dès 2025, sur l'exercice 2024. Les assureurs mutualistes ne bénéficient pas d'exemption d'application ;
- _ Le reporting des groupes mutualistes : l'obligation de reporting est applicable pour les grandes entreprises ou les sociétés consolidantes ou combinantes d'un grand groupe, dont le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice est supérieur à 500.

Sur le plan européen

ALERTER SUR LES RISQUES DE LA MISE EN PLACE DE L'OUVERTURE DES DONNÉES DE L'ASSURANCE

En juin 2023, la Commission européenne a présenté sa proposition de législation de l'ouverture des données de l'assurance intitulée FIDA (Financial Data Access). Cette initiative vise l'ensemble du secteur financier, et pas uniquement l'assurance.

L'AAM a dès le début alerté sur les risques que cette législation pourrait engendrer, du fait notamment de l'absence de garde-fous suffisants contre des acteurs tiers tels que les Gafam, et un périmètre d'application beaucoup trop large, entraînant un risque fort de démutualisation par le choix des risques à assurer qui serait opéré par les nouveaux entrants.

L'AAM a mis en place un GT Numérique dès mars 2023. Piloté par Yann Arnaud, Directeur Réponses Besoins Sociétaires et Innovation de Macif, il a en priorité travaillé sur le texte FIDA. Ainsi, avec le soutien des membres de ce groupe de travail, l'AAM a pu répondre à deux consultations européennes en mettant en avant les risques et dangers du texte actuel :

- _ La consultation de l'EIOPA sur un cas d'usage de l'open insurance (« insurance dashboard ») portant sur les contrats MRH et assurance automobile ;
- _ La consultation de la Commission européenne sur le projet de texte FIDA publié le 28 juin 2023.

L'AAM a par ailleurs pris des positions en vue de la présidence espagnole de l'Union européenne, positions transmises à la direction générale du Trésor.

Une délégation de l'AAM a également rencontré la Direction générale du Trésor, la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne¹, la Commission européenne et plusieurs députés européens, afin de faire part de la position des assureurs mutualistes sur le projet de texte.

FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DES GROUPES MUTUALISTES EN EUROPE : LE GROUPE EUROPÉEN D'ASSURANCE MUTUALISTE

Aucune règle européenne ne permet ou ne facilite le rapprochement d'organismes d'assurance mutualistes sous forme de groupes, à la différence de ce qui est prévu pour les sociétés de capitaux. Dans un contexte d'évolution importante de leur environnement qui nécessite une forte capacité d'adaptation, les mutuelles subissent des distorsions de concurrence avec les sociétés de capitaux, qui peuvent fragiliser leurs atouts sur le long terme.

L'objectif n'est pas de créer une nouvelle forme sociale, européenne, d'organisme d'assurance mutualiste. L'intention est de permettre de renforcer la capacité du secteur mutualiste à investir sur le long terme en précisant la réglementation européenne en vigueur. L'entité « mère » n'aurait pas vocation à exercer elle-même des activités d'assurance ou de réassurance, mais uniquement à constituer une structure holding autour de laquelle pourraient être réunis des organismes mutualistes régis par les droits nationaux des différents États membres.

Dans le cadre de la révision de la Directive Solvabilité 2, l'AAM a ainsi porté des actions auprès des différentes institutions européennes, pour faire évoluer la réglementation et ainsi de donner un cadre suffisamment précis pour justifier par une autorité de contrôle prudentielle la reconnaissance d'un groupe mutualiste.

L'accord sur la révision de la Directive a été adopté au Parlement européen le 23 avril 2024. L'accord doit être désormais approuvé par le Conseil de l'Union européenne avant d'être publié au Journal officiel d'ici la fin de l'année.

¹ La Représentation défend les intérêts de la France au sein du COREPER, comité regroupant les représentants des différents pays de l'UE et dont la fonction est de préparer les décisions prises en conseil de l'Union Européenne.

**ENCOURAGER
LA LIBÉRALISATION
DU MARCHÉ
DES PIÈCES DÉTACHÉES**

Lors des vingt dernières années, du fait notamment d'un monopole des constructeurs en matière de fabrication de pièces de carrosserie, ce poste de dépenses a connu une augmentation constante. La libéralisation du marché des pièces détachées est une mesure forte en faveur du pouvoir d'achat du consommateur que les assureurs mutualistes défendent.

La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a permis l'ouverture partielle à la concurrence des pièces détachées visibles dans le secteur automobile et réduit le délai de protection à 10 ans au lieu de 25 ans.

Si cette loi est une avancée importante, elle ne résout pas l'ensemble des problématiques rencontrées, notamment parce que le délai de protection reste encore trop long.

Au niveau européen, la Commission européenne a publié le 28 novembre 2023 une proposition de Directive révisée sur les dessins et modèles industriels. Cette initiative a été adoptée en même temps que le règlement révisé sur la protection des dessins et modèles.

Parmi les changements proposés, la Directive introduit une « clause de réparation » obligatoire dans tous les États membres de l'UE qui permettrait de reproduire des dessins ou modèles originaux pour la réparation et les produits complexes. Jusqu'ici, cette clause était facultative pour les États membres, qui pouvaient décider de l'appliquer (par exemple : l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas) ou pas (c'est le cas de la France).

La « clause de réparation » proposée à ce stade n'aurait un effet juridique immédiat que pour les dessins et modèles futurs, tandis que les dessins et modèles déjà protégés resteraient couverts pendant une période transitoire. Les nouvelles règles devraient ainsi contribuer à ouvrir et à accroître la concurrence sur le marché des pièces détachées.

Le 14 mars 2024, l'accord sur la proposition de directive de la Commission européenne relative à la protection juridique des dessins ou modèles a été adopté au Parlement européen en plénière. Elle introduit une clause de réparation à l'échelle de l'UE pour les pièces de rechange des véhicules. La période de transition est réduite à 8 ans (au lieu de 10 ans). Cet accord doit désormais être approuvé par le Conseil avant publication au Journal officiel de l'Union Européenne.

PERSPECTIVES ET PROJETS

**Nouvelles instances européennes après les élections :
Évolutions politiques, changement d'équipes ?
Quelles incidences sur les textes ayant un impact sur l'assurance ?**

Sans nul doute les dossiers venus de Bruxelles sont de plus en plus nombreux et impactants. En 2019, on dénombrait 19 textes législatifs qui avaient des incidences sur l'assurance. En 2024, ils sont plus de 63. L'implication de l'AAM et sa vigilance en sont accrues. L'AAM a fait le choix de faire appel à un stagiaire en charge des affaires européennes pour suivre et entrer en action afin de mieux promouvoir ses positions.

D'un point de vue européen, l'année 2024 est marquée par les élections européennes qui représentent un moment crucial pour l'avenir du Parlement européen. Ce dernier joue un rôle législatif central avec le Conseil des ministres par son pouvoir législatif et d'approbation de la future Commission européenne. Le nouveau Parlement européen se réunit pour la première fois en juillet et c'est à ce moment-là qu'il devra approuver le/la nouveau.elle président.e de la Commission et les commissaires proposés par chaque État membre.

L'AAM a publié en avril 2024 une **Lettre ouverte « Pour une Europe mutualiste qui protège »** à destination des candidats aux élections européennes du 9 juin, afin de porter à leur attention les spécificités du mutualisme, le besoin de mieux protéger la mutualisation des risques et d'agir en faveur de la transition écologique et sociale, et le modèle mutualiste dans une Europe de la concurrence.

Dans ce contexte, l'AAM effectuera un suivi serré des textes qui n'ont pas été votés au Parlement avant les élections. Les textes adoptés en revanche par le Parlement avant les élections restent juridiquement valables pendant la législature suivante. Cela signifie qu'après les élections, les nouveaux députés européens reprennent les dossiers pour les faire progresser dans le processus décisionnel en vue de leur adoption définitive. C'est le cas en particulier de la proposition de cadre législatif en faveur de **l'ouverture des données d'assurance** ou finance ouverte.

L'AAM continuera à agir sur ce texte en suivant le processus sous l'égide du nouveau Parlement. La présidence hongroise de l'UE devrait engager en faveur de l'adoption d'un texte à l'automne en ouvrant ainsi une phase de trilogue qui réunit, en vue de l'adoption définitive du texte, les trois instances européennes : la Commission, le Parlement et le Conseil des ministres. L'AAM est convaincue que l'ouverture des données d'assurance est un texte dangereux qui mènera vers une démutualisation rampante des risques au détriment des personnes en situation de vulnérabilité soit à cause de leur zone géographique d'habitation, ou bien encore de leur âge. L'AAM ne relâchera pas sa pression sur ce texte tant auprès des députés européens que des autorités nationales.

La **stratégie d'investissement de détail** est également un sujet de vigilance touchant les questions de conseils à la clientèle, de commissionnement et interroge sur l'exercice du métier d'assureur quant à sa relation avec les consommateurs. Il est en haut des priorités.

Notre vigilance s'exercera également quant aux nombreux textes réglementaires qui viendront renforcer les dispositions législatives déjà votées et la place de l'autorité de contrôle européenne (EIOPA) quant à sa volonté de se voir entériner un rôle de supervision directe sur les acteurs de l'assurance.

Parmi les textes réglementaires attendus, ceux concernant DORA sont encore très nombreux. Le 16 janvier 2023, le règlement DORA et la directive associée sont entrés en vigueur. Il s'agit d'un cadre réglementaire qui s'attaque aux risques posés par la transformation numérique des services financiers, l'interconnexion croissante des réseaux et des infrastructures critiques ainsi que par la multiplication de cyberattaques, de plus en plus sophistiquées, à l'encontre des acteurs du secteur financier.

Il doit être mis en œuvre le 17 janvier 2025. Le nouveau groupe de travail de l'AAM dédié à cette législation permettra ainsi des échanges sur la bonne compréhension des attendus.

LOI ESS

Le bilan de la loi ESS de 2014 a été réalisé par le CSESS en 2023. Des mesures favorisant le développement, la gouvernance, les services des entreprises de l'ESS pourraient faire l'objet d'une loi d'ici la fin de l'année. Ce sera l'occasion pour l'AAM de revenir vers les autorités publiques sur les mesures pour faciliter sa gouvernance tout en gardant une haute exigence.

JOURNÉE DES ADMINISTRATEURS DE L'AAM

Enfin, moment fort de l'année, la Journée des administrateurs de l'AAM, destinée aux administrateurs de nos adhérents et aux dirigeants aura pour thème l'Europe et son impact sur l'assurance, en novembre 2024, qui n'est pas sans lien avec l'avalanche réglementaire à laquelle sont confrontés les assureurs mutualistes.

LES SERVICES AUX ADHÉRENTS

LES OUTILS D'INFORMATION

Veille informationnelle

Chaque semaine, l'AAM transmet à ses adhérents une note d'actualités institutionnelles et contextuelles (le lundi), portant notamment sur les évolutions législatives et réglementaires tant au niveau français qu'europpéen et une revue de presse (le jeudi).

Abonnements mutualisés

L'AAM prend en charge trois abonnements mutualisés dont peuvent bénéficier l'ensemble de ses adhérents :

- _ L'Observatoire des Innovations et Initiatives dans la banque et l'assurance (O3I);
- _ L'Observatoire des Nouveaux Acteurs de la Banque et de l'Assurance (NABA);
- _ L'Observatoire Prospective et Tendances Sociétales (OPTENS).

Une solution fournissant aux abonnés des outils de mise en conformité dans le cadre de la lutte contre le blanchiment est également proposée aux adhérents de l'AAM sur la base d'un contrat-cadre à un tarif négocié annuellement.

38

OFFRE DE FORMATION AAM-ROAM ET L'IFPASS

Le partenariat AAM-ROAM et l'IFPASS conclu en février 2020 permet de proposer une offre de formation de 250 modules couvrant l'ensemble du secteur de l'assurance aux administrateurs, collaborateurs, cadres dirigeants et fonctions clés des adhérents. Les formations se déroulent en présentiel ou via « l'Université digitale ».

Un parcours spécifique

pour les administrateurs autour de

34

modules

(Solvabilité 2,

Distribution en assurance...)

est également proposé.

En 2023,

+ de 580

personnes

(administrateurs,

dirigeants et responsables

de fonctions clés)

ont été formées.

PARTICIPATIONS EXTÉRIEURES



ORGANISATIONS MUTUALISTES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

L'implication européenne de l'AAM se concrétise par son adhésion à l'**AMICE** (Association des assureurs mutuels et coopératifs en Europe). La nécessité d'une association européenne forte est incontestée dans un contexte d'avalanche réglementaire sur le secteur de l'assurance.

L'AAM participe aux travaux de l'AMICE notamment des groupes de travail « affaires réglementaires », « RSE » (durabilité et assurance), et « numérique ». Cornélia Federkeil (AAM) et Stéphane Cossé (COVEA) sont membres du conseil d'administration de l'AMICE. À noter que Christophe Ollivier (FNMF) en est vice-président.

Afin de partager sur l'ensemble des propositions législatives, l'AAM a reçu en février 2024, Belma Yasharova, responsable des affaires réglementaires pour un tour d'horizon des sujets stratégiques européens pour l'assurance autour de trois thèmes : la distribution, le digital et la finance durable. Ces trois thèmes sont d'une grande actualité considérant le nombre de textes en cours. Cette présentation a accueilli 42 participants.

L'AAM adhère également comme membre associé à l'**ICMIF**, la Fédération internationale des assureurs coopératifs et mutualistes. Les membres viennent des 5 continents. Par ailleurs, le secrétariat général échange régulièrement avec la CAMIC, association des mutuelles canadiennes.

Sur un plan plus fonctionnel, les adhérents de l'AAM ont décidé de garder leur liberté d'adhérer en direct à l'AMICE et à l'ICMIF ou d'y être représentés via l'AAM.

PARTICIPATIONS EXTÉRIEURES

→ Suite



UNE REPRÉSENTATION AU SEIN DES INSTANCES DE L'ESS – ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS dite loi Hamon, a reconnu juridiquement et politiquement les sociétés d'assurance mutuelle comme des acteurs de l'ESS. En conséquence, elles sont représentées au sein des instances de ce secteur :

– Au **CSESS** (Conseil supérieur de l'ESS), sont membres au titre de l'AAM : Patrick Jacquot / AMDM, Laure Delair / MACIF (représentant également l'AAM au Bureau du CSESS), Jérôme Narbonne / Groupama et Valérie Blanchard / AAM.

– À **ESS France** (Chambre Française de l'ESS), instaurée par la loi de 2014, dont le rôle est de peser dans les politiques publiques, sont représentants titulaires : Patrick Jacquot / AMDM, Véronique Poncin / AG2R La Mondiale et en tant que suppléants, Adrien Couret / Aéma Groupe et Cornélia Federkeil / AAM. ESS France connaît en 2024, un changement de président. Il s'agit, à compter de juin, de Benoît Hamon.



– **UDES** (Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire) : en tant que représentant d'acteurs de l'ESS, l'AAM s'est rapprochée de l'UDES et grâce à ses statuts l'AAM a pu y adhérer en tant que membre associé à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle est représentée au sein du conseil d'administration avec une voie consultative.



PRÉVENTION

Thierry Monminoux : vice-président de la MAIF et président de Prévention MAIF, siège au titre de l'AAM au conseil d'administration de Prévention Routière.

LIENS AVEC LES PARTENAIRES



FNMF – FÉDÉRATION NATIONALE DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE

L'AAM et la FNMF partagent une vision commune : le rôle central du mutualisme dans la société et comme modèle économique sur le long terme.

Les deux organisations organisent déjà régulièrement des événements communs pour leurs adhérents sur des sujets d'actualité tels que la durabilité.

Dans une volonté toujours croissante de travailler ensemble, l'AAM et la FNMF ont mis en place la Coupole mutualiste, lieu d'échanges et de réflexion dont le 1^{er} dîner-débat a eu lieu le 19 mars 2024 sur le thème de « l'Europe qui protège ».



ROAM

Parmi les adhérents de l'AAM, 17 sont également membres de ROAM. Naturellement des liens ont été tissés depuis la création de l'AAM dans l'objectif d'établir des complémentarités nécessaires en termes de services et d'accompagnement à leurs adhérents respectifs mutualistes. Ceci se traduit par une information réciproque en préalable des Commissions exécutives de l'AAM et de ROAM.

Depuis 2020, un accord a été passé entre les deux associations et l'IFPASS (Institut de formation de la profession de l'assurance) pour une offre élargie à destination des administrateurs et des collaborateurs de leurs adhérents respectifs (voir page 38).



NOTRE COMMUNICATION

RETROUVEZ LES MISSIONS, SON HISTOIRE, DES DOCUMENTS EN TÉLÉCHARGEMENT DE L'AAM SUR LE SITE : WWW.AAM-ASSO.FR OU SES ACTUALITÉS DIRECTEMENT SUR : WWW.AAM-ASSO.FR/AAM-ACTUALITES ET LE MANIFESTE DE L'AAM SUR SON SITE DÉDIÉ : WWW.ENGAGEMENTSMUTUALISTES.FR

Réseaux sociaux

Depuis octobre 2023, l'AAM développe une stratégie simple et adaptée sur ses différents réseaux sociaux afin de promouvoir les valeurs du mutualisme grâce à la fois un contenu informatif et une fréquence de publication régulière. Les principaux médias sont : LinkedIn, Instagram et X.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

-  AAM Association des Assureurs Mutualistes
-  @aa.mutualistes
-  Association des Assureurs Mutualistes
-  @AAMutualistes
-  Association des Assureurs Mutualistes

À la suite de notre Journée des administrateurs qui s'est tenue en novembre sur le thème des données en assurance (voir pages 26 à 30), l'AAM a rendu public sur sa chaîne YouTube, une très courte de vidéo émaillée de 3 interviews : Thierry Martel, président de l'AAM, Luc Julia, co-concepteur de SIRI et Éric Chenut, président de la Mutualité Française.

Déjeuner de presse du 19 avril 2023

Le président de l'AAM, Thierry Martel, DG Groupama, les Vice-présidents, Bruno Angles, DG AG2R La Mondiale, Adrien Couret, DG AÉMA GROUPE, Pascal Demurger, DG MAIF, Stéphane Duroule, DG Assurance COVEA, ont rencontré les journalistes des Échos, la Tribune, l'AFP, la Tribune de l'assurance, l'AFP, l'AGEFI, l'ARGUS de l'assurance, News assurance Pro, la Lettre de l'assurance et le Pavé de l'assurance le 19 avril 2023 à Paris.

Le régime des catastrophes naturelles, l'assurabilité et le changement climatique, la loi « industrie verte », l'assurance agricole, l'assurance santé, les pièces détachées en automobile ont été autant d'occasions de mettre en exergue le rôle des assureurs mutualistes pour répondre à des situations d'intérêt national, ou les problématiques de pouvoir d'achat, avec toujours pour objectif de rendre accessible l'assurance au plus grand nombre.



Association
des Assureurs
Mutualistes

31 rue du Colisée 75008 PARIS
FR +33 1 53 25 06 72
contact@aam-asso.fr

www.aam-asso.fr

Retrouvez le Manifeste de l'AAM : www.engagementsmutualistes.fr

 AAM Association des Assureurs Mutualistes  @aa.mutualistes

 Association des Assureurs Mutualistes  @AAMutualistes

 Association des Assureurs Mutualistes